



## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE BANK OF AFRICA DU MARDI 23 JUIN 2020

### INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE PARTICIPATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de BANK OF AFRICA par abréviation « BOA », Société Anonyme au capital social de 1.998.204.600,00 de Dirhams, dont le siège social est situé à Casablanca, 140 avenue Hassan II, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 27.129, ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte à travers un avis inséré dans le journal d'annonces légales "Aujourd'hui le Maroc" dans son édition du vendredi 22 mai 2020 et mis en ligne sur le site Internet de la Banque [www.ir-bankofafrica.ma](http://www.ir-bankofafrica.ma) pour se réunir le Mardi 23 juin 2020 à 11 Heures.

Conformément aux mesures de confinement prévues dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire lié à la pandémie du COVID-19 et en application des recommandations de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, nous vous invitons à assister à l'**Assemblée Générale Mixte de BANK OF AFRICA du mardi 23 juin 2020 par voie de visioconférence.**

Ainsi, si vous souhaitez assister à ladite assemblée générale, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre une **demande de participation** par mail à l'adresse [AG-BANKOAFRICA@bankofafrica.ma](mailto:AG-BANKOAFRICA@bankofafrica.ma) à laquelle vous devrez joindre les **pièces justificatives suivantes** en format numérisé dans un délai n'excédant pas 3 jours avant la date de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales :

- Une pièce d'identité ;
- L'attestation de blocage des actions établie par votre dépositaire au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée Générale ;
- Le Pouvoir dûment renseigné et signé pour les actionnaires qui souhaitent se faire représenter par un mandataire habilité à ladite assemblée.

Vous pouvez nous adresser votre **Formulaire de vote par correspondance** préalablement rempli et signé à l'adresse mail indiquée ci-dessus accompagné d'une **attestation de blocage de vos actions et ce, dans l'hypothèse où vous opteriez pour un vote à distance sans participation à la visioconférence.**

Vous pouvez également donner Pouvoir conformément aux dispositions légales, à tout actionnaire de votre choix, à votre conjoint, à un ascendant ou descendant ainsi qu'à toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, en vue de vous représenter à ladite assemblée générale. Ladite procuration doit être accompagnée d'une **attestation de blocage des actions que vous détenez.**

L'ensemble de la documentation de l'Assemblée Générale, notamment l'avis de réunion, le formulaire de vote par correspondance, le Pouvoir, sont disponibles sur le site Internet de la Banque : [www.ir-bankofafrica.ma](http://www.ir-bankofafrica.ma) dans l'espace dédié aux Actionnaires.

A la réception de votre demande de participation, vous recevrez un mail de confirmation et les modalités de connexion à la visioconférence.

#### IMPORTANT

Conformément aux dispositions légales, afin de pouvoir procéder à votre identification, vous devrez activer la caméra de votre appareil de connexion -PC, tablette ou téléphone portable- le jour de l'Assemblée.

#### BANK OF AFRICA